

Résidence « Street Art » en Grande Région

Dans le cadre du projet Interreg VI A Grande Région, la Cellule Art, Science & Innovation et la Maison des Sciences de l'Homme de l'ULiège lance un appel à projet de résidence art-science « Street Art ».

Le projet GRACE (Greater Region Artistic and Cultural Education) :

Le projet Interreg VI A Grande Région GRACE réunit 25 partenaires socioculturels de la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg. Avec ses actions transfrontalières, il a pour objectif de stimuler l'éducation artistique et culturelle des habitants, de renforcer le sentiment d'appartenance, et de valoriser le patrimoine culturel de la Grande Région. En impliquant le public à travers l'art urbain, les spectacles vivants et l'art numérique, GRACE innove sur la place du public dans les œuvres artistiques. Des formats inclusifs seront développés pour atteindre un public large, y compris les populations vulnérables. GRACE encourage la multiculturalité, le multilinguisme, l'intergénérationnel et l'écologie, tout en offrant une plateforme d'échange et de collaboration pour développer de nouvelles méthodes d'éducation artistique et culturelle.

<https://interreg-grace.eu>

Le territoire de la Grande Région comprend les Provinces wallonne de Liège et du Luxembourg, le Grand-Duché du Luxembourg, la Rhénanie Palatinat, la Sarre et la Région Grand-Est.

Objet de la résidence

Fragile et éphémère, le street art occupe une place sous-estimée dans le paysage de nos villes. La résidence doit viser à :

- mettre en valeur le « street art » en tant que patrimoine culturel méconnu ;
- proposer aux publics une nouvelle perception de ce patrimoine ;
- suggérer des pistes d'études du phénomène ;
- envisager des pistes d'actions culturelles concrètes co-portées par les universités.

Modalités

Lieux :

Cette résidence sera basée à Liège et sera encadrée par l'Université de Liège.

Elle comprendra au moins deux séjours de 5 jours auprès de partenaires non belges du projet GRACE.

Livrables :



Le travail attendu comprendra :

- une proposition de définition du street art et de son positionnement dans l'art urbain ;
- un travail photographique exemplatif et illustratif de l'art urbain dans les trois lieux observés (Liège et deux territoires situés en Grande Région) ;
- des suggestions de conservation des œuvres ;
- des recommandations de mise en évidence de cette culture urbaine et des artistes pratiquant cet art ;
- des idées de partage de la pratique de cette discipline auprès des publics ;
- une création : proposition de publication ou d'exposition du travail.

Période :

La résidence débutera le 15 avril 2026 et le prendra fin le 31 juillet 2026.

Les séjours hors Belgique seront programmés en fonction de la disponibilité des partenaires du projet GRACE.

Candidature et engagement

Les candidatures devront comprendre :

- un curriculum vitae ;
- une note d'intention de maximum trois pages explicitant le projet ;
- une suggestion de choix, étayée, pour au moins deux terrains d'observation et/ou deux partenaires du projet GRACE avec lesquels une collaboration serait souhaitée (cette suggestion sera toutefois non contractuelle et ne liera pas l'ULiège ni les partenaires en question) ;
- trois photographies d'œuvres ;
- un projet de restitution publique (max. une page).

La lauréate ou le lauréat s'engage à :

- se rendre personnellement sur les terrains déterminés ;
- rendre compte les 1^{er} et 15^e jour de chaque mois de l'état d'avancement de sa résidence ;
- respecter les droits à l'image et de créditer son travail dans le respect des règles et usages ;
- formaliser son projet de restitutions en tenant compte de son observation de terrain ;
- respecter le délai de livraison de son travail (au plus tard le 30 juin 2026 12h00) ;
- ne réclamer aucun droit d'exploitation de son travail, dont les recommandations seront publiques et partagées au sein du partenariat GRACE.

Rémunération

Le montant des honoraires est de 6.000 euros TTC.



En outre, les organisateurs prendront en charge deux aller-retours entre Liège et les terrains d'observation (sur base du tarif en transport en commun 2^e classe) et les nuitées des deux séjours (base « chambre standard », établissement type « 3 étoiles »).

Sélection

Le ou la candidat·e doit :

- être en mesure d'établir une facture ou une demande de paiement légitime aux porteurs du projet (soit directement, soit via une structure établie dans l'Union Européenne);
- être disponible aux dates et aux lieux pour la durée définie ;
- avoir au minimum 18 ans au moment où commence la résidence.
- être capable de s'exprimer en français ou en allemand. L'anglais est un atout.
- être titulaire d'une assurance type responsabilité civile ou professionnelle.

Par sa candidature, le lauréat garantit aux organisateurs que son œuvre respectera le droit de la propriété intellectuelle et qu'il détiendra les droits et autorisations nécessaires. Le candidat déclare que sa création restera libre de droit et ne sera pas déposée dans un organisme de dépôt tel la SABAM ou autre organisme similaire. En conséquence, les partenaires n'auront pas à leur charge des droits d'auteur ni le paiement de ceux-ci.

Les candidatures seront départagées sur l'originalité, la créativité du projet, sur la pertinence de celui-ci quant à la mise en valeur du patrimoine street art de la Grande Région.

Dossier de candidature à remettre pour le 5 mars 2026 à l'adresse courriel s.gretry@uliege.be et Gloria.Sagardze@uliege.be

